

II. HUMANISER LA MONDIALISATION

3. Jalons pour construire une paix durable et relier les générations

30 mars 2011

Construire une paix durable : réduire les tensions entre la justice et la force

- Fortifier la justice : complémentarité, coopération
- Justifier la force : légitime défense, ingérence humanitaire, responsabilité de protéger

Relier les générations : concilier les droits des générations présentes et les devoirs envers les générations futures

- De la prévention à la précaution : le principe de précaution comme principe d'anticipation
- De l'action en réparation à l'action en préservation : titulaires, responsables, préjudices

Les limites de l'anticipation

Références (par ordre de citation)

- L. Neyret, « La réparation des préjudices aux générations futures », à paraître 2011
- H. Kelsen, *Peace through Law*, 1944, Univ Noth Carolina Press
- M. Lemonde, Entretien avec Pejmann Pourzand et Luca d'Ambrosio, à paraître *RSC* 2011, n°3
- P. Hazan, *La paix contre la justice ? Comment reconstruire un Etat avec des crimes de guerre ?* GRIP, éd André Versailles, 2010
- A. Frachon, « En Lybie, on fait quoi demain et après demain ? », *Le Monde* 25 mars 2011
- JC Ruffin, « Après l'intervention en Lybie, où s'arrête la guerre humanitaire ? » *Le Monde*, 24 mars 2011
- Tzetan Todorov, « Il n'existe pas de guerre juste », *Libération*, 22 mars 2011
- S. Sur, « Un bilan des juridictions internationales pénales », à paraître *AFRI* 2011
- M. Bettati et B. Kouchner (dir.), *Le devoir d'ingérence. Peut-on laisser mourir ?*, Editions Denoel, 1987
- M. Bettati, *Le droit d'ingérence. Mutation de l'ordre international*, Odile Jacob, 1996.
- Groupe de personnalité de haut niveau, *Un monde plus sûr, une responsabilité partagée*, rapport Onu, 2004.
- E. Decaux, « Légalité et légitimité du recours à la force : de la guerre juste à la responsabilité de protéger », *Droits fondamentaux*, janv - déc 2005
- JM Sorel et I Fouchard, *Les tiers aux conflits armés*, Pedone 2010
- L. Condorelli et L. Boisson de Chazournes, « De la « responsabilité protégée » ou d'une nouvelle parure pour une notion déjà bien établie », *RGDIP*, n° 1, 2006, p. 11 et s
- H. Sada, Allocution, in *La responsabilité de protéger*, acte du colloque de Nanterre, SFDI, Pedone, 2008, p.345
- R. Lafargue, « perspective anthropologique », in *Les cadres d'une responsabilité envers les générations futures*, dir J.-P. Markus, Univ Versailles, à paraître.
- R.-J. Dupuy, *L'humanité dans l'imaginaire des nations*,. Juillard, 1991 p.246.
- P. - M. Dupuy, *Droit international public*, Dalloz, 5^{ème} éd. 2000, §629.
- E. Gaillard, *Génération futures et droit privé. Vers un droit des générations futures*, à paraître *LGDJ* 2011 ; « Vers une démocratie transgénérationnelle directe ? », *Comment penser les institutions ?*, Univ Liège à paraître.
- P.M. Dupuy, « Humanité, communauté et efficacité », in *Humanité et droit international, Mélanges R.J. Dupuy*, Pedone 1991, p. 137.
- S. Weil, « Les besoins de l'âme », extrait de *L'Enracinement* (écrit en 1942), Folio plus, 2007, p. 9.
- H. Jonas, *Das Prinzip Verantwortung*, Francfort 1979, *Le principe responsabilité, Une éthique pour la civilisation technologique*, éd. du Cerf, 1990, 3^{ème} éd. Flammarion, 1995, p. 16 et p. 424.
- Ph Kourilsky et G. Viney, *Le principe de précaution*, rapport au premier ministre, ed Odile Jacob, 2000
- F. Trébulle, *Droit de l'environnement*, D 2010. 2468
- F. Ewald, « Le retour du malin génie, Esquisse d'une philosophie de la précaution », in *Le principe de précaution dans les conduites des affaires humaines*, dir. O. Godard, MSH et INRA, 1997, p. 99 s.
- Avis de l'Académie des technologies sur les bons usages du principe de précaution, 13 oct 2010
- F. Géré, *Pour une gouvernance mondiale du nucléaire civil et militaire*, in *Cahiers de propositions*, Forum pour nouvelle gouvernance mondiale, juin 2010
- G. Farjat, « Entre personnes et choses, les centres d'intérêt. Prolégomènes pour une recherche », *RTDCiv.* 2002
- CS Philippines, *Minors Oposa v. Secretary of the Department of Environmental and Natural Resources*, 1993
- G. Viney et P. Jourdain, *Les conditions de la responsabilité*, *LGDJ*, 2006, n° 376 à 381
- Cass. soc., 28 février 2002, n° 99-21.255.
- P. Catala (dir.), *Rapport sur l'avant-projet de réforme du droit des obligations*, La doc française, 2006, p. 174.
- CJUE, Gde Ch. *Raffinerie Méditerranée(ERG) SpA contre Ministrero dello sviluppo economico et autres*, 9 mars 2010, aff. C-378/08.
- Ch Noiville, *Du bon gouvernement des risques, Le droit et la question du risque acceptable*, PUF, 2003.